

Nouvelle politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés

Dossier de la rédaction de H2o
August 2017

La réhabilitation de milliers de terrains contaminés et la création de centres de traitement des sols contaminés font partie des nombreux progrès réalisés par la société québécoise depuis 1988. Il demeure toutefois que de nombreux terrains contaminés s'ajoutent annuellement à l'inventaire du Ministère. Afin d'améliorer la gestion des terrains contaminés au Québec, le Ministère met en œuvre la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés et son plan d'action 2017-2021 (PDF, 555 ko). Cette politique s'articule autour de deux enjeux majeurs, soit la protection de l'environnement et la revitalisation durable du territoire. Quatre stratégies seront privilégiées : 1. Prévenir la contamination des sols et des eaux souterraines ; 2. Contrer la propagation de la contamination des sols et des eaux souterraines ; 3. Assurer la réhabilitation des terrains contaminés ; 4. Favoriser la valorisation des sols excavés et le développement des technologies vertes. Concrètement, d'ici 2021, la politique et son plan d'action prévoient que 5 objectifs pour favoriser un Québec plus vert et prospère : Investir 120 millions de dollars dans des travaux de réhabilitation de terrains contaminés appartenant à l'État ; Traiter 80 % des sols contaminés excavés pour qu'ils puissent être valorisés par la suite ; Traiter à l'aide d'une technologie in situ au moins 75 sites ; Décontaminer 100 terrains de stations-service appartenant à de petits propriétaires ; Décontaminer 200 terrains résidentiels contaminés par du mazout. Afin d'atteindre les objectifs visés, la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés et son plan d'action 2017-2021 proposent en outre 21 actions concrètes.

Environnement Québec